CONDITION D'INSCRIPTION

L'inscription au CFA de l'apprenti(e) est effective dès réception de la copie du contrat d'apprentissage que l'employeur se procure auprès de la Chambre de Commerce ou de la Chambre des Métiers (selon registre auquel il est inscrit).

ACCUEIL AU CFA DE LA VILLE DE LORIENT

Pour l'information sur l'apprentissage et les modalités administratives du contrat :

Mme Dehaene Gloria (sur RDV uniquement)
au 02 97 35 31 83

Pour l'information aux entreprises :

Mme Céline Parat (sur RDV uniquement)
au 02 97 35 31 88 ou 06 19 75 41 29

HEURES DE COURS :

du lundi au jeudi de 8h à 11h45
et de 13h15 à 17h et le vendredi de 8h à 12h50

Les formations en alternance sont organisées sur une période de 37 semaines (sept à juin) :

CAP :
2 semaines en entreprise / 1 semaine au CFA

BP Préparateur en pharmacie :
2 semaines en entreprise / 1 semaine au CFA

MC Maintenance des systèmes embarqués automobiles :
2 jours par semaine au CFA

CQP : 1 jour par semaine au CFA

GUC : 1 jour par semaine au CFA ou à la CCI

Bac pro :
2nd professionnelle :
2 semaines en Entreprise / 1 semaine au CFA

1re et Terminale du Bac Pro Electrotechnique et Bac Pro Maintenance Véhicules Industriels :
2 semaines en Entreprise / 2 semaines au CFA

1re et Terminale du Bac Pro Commerce :
1 semaine en Entreprise / 1 semaine au CFA

TÉMOIGNAGES
d'employeurs d'apprentis

Jean Yvard - PDG Entreprise **Metal Design** Lorient
.....« On voit très vite l'implication et l'état d'esprit des jeunes, mais on est tolérants. Au départ, on n'attend pas un rendement immédiat, car on sait qu'à 16 ans, on change beaucoup. On voit arriver des gamins, qui se transforment en adultes, qui changent de physique, mais aussi d'état d'esprit. Nous prenons chaque année deux ou trois apprentis ».....
« Notre optique est de créer un vivier de personnes compétentes qu'on pourra éventuellement embaucher plus tard ».....

Philippe Tressard – PDG Entreprise **Daëron** - Lorient
.....« Nous favorisons le secteur du bassin lorientais. Tous nos apprentis viennent du CFA, nous trouvons normal de le soutenir. L'apprentissage nous permet d'avoir des jeunes qui s'intègrent à la vie et au fonctionnement de l'entreprise, que nous formons à notre manière de travailler, à un esprit 'maison' ».....
« Avec les apprentis, il faut être très à l'écoute, on cerne vite ceux qui veulent apprendre. Quand ils sont mûrs, on leur donne des responsabilités pour les tester ».....
« Parmi nos chefs d'équipe, nous avons d'anciens apprentis. La formule permet la transmission, la pérennité de l'entreprise ».....

Rue St Marcel - BP 30010
56315 Lorient Cedex
Tél. 02 97 35 31 80 - Fax 02 97 35 31 93
E-mail : cfa@mairie-lorient.Fr
Site internet : http://cfa.lorient.fr

Imprimerie municipale de Lorient - Mai 2013

Alimentaire

Automobile et Camions

Commerce

Chaudronnerie Industrielle

Électrotechnique

Pharmacie

Restauration

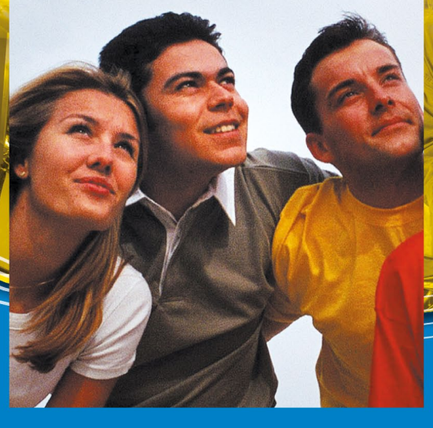

L'apprentissage
Un choix gagnant

LORIENT AN ORIANT

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DE LA VILLE DE LORIENT

L'APPRENTISSAGE : mode d'emploi

L'APPRENTI(E) :

Qui peut être apprenti(e)?
Tout(e) candidat(e) âgé(e) de 16 à 25 ans révolu.
Le jeune apprenti doit avoir 16 ans au moins. Toutefois, les jeunes âgés d'au moins 15 ans au cours de l'année civile peuvent souscrire un contrat d'apprentissage s'ils justifient avoir accompli la scolarité du 1er cycle de l'enseignement secondaire ou avoir suivi une formation prévue à l'article L. 337-3-1 du code de l'éducation (dispositif d'initiation aux métiers en alternance - DIMA -)

A titre dérogatoire un(e) salarié(e) reconnu(e) travailleur(se) handicapé(e) d'au moins 16 ans sans limite d'âge, a aussi le droit à l'apprentissage. Chaque demande fera l'objet d'une étude personnalisée et d'une attention particulière. L'apprenti(e) est un(e) salarié(e) de l'Entreprise dès la signature du Contrat d'Apprentissage conclu avec l'employeur.

LE CONTRAT :

C'est un contrat de travail particulier qui permet au jeune **d'acquérir une qualification professionnelle** validée par un diplôme technologique ou professionnel de l'Education Nationale tel que le CAP, BAC PRO, BP, MC, BTS, jusqu'au diplôme d'ingénieur...
Le Contrat d'Apprentissage doit être signé **3 mois avant ou 3 mois après le début de la formation au CFA.**
La période d'essai s'étend sur 2 mois dès la signature du contrat.
Le Contrat d'Apprentissage est signé entre l'employeur, l'apprenti(e) (ou ses parents s'il (elle) est mineur(e)) et le CFA.
L'Apprenti(e) bénéficie de la même protection sociale que les autres salariés de l'Entreprise.
Dans l'Entreprise, le Maître d'Apprentissage doit assumer la responsabilité de l'encadrement de l'Apprenti(e).
La durée du contrat varie de 1 à 3 ans selon le métier et la qualification préparés.

LA FORMATION :

Le Contrat d'Apprentissage **associe en alternance une formation pratique en Entreprise et un Enseignement Général et Technologique dispensé au CFA** par des Formateurs(rices) qualifié(e)s. Un(e) Apprenti(e) passe entre un quart et la moitié de son temps en cours au CFA (soit une semaine sur trois, soit une semaine sur deux selon le diplôme préparé).
L'apprenti(e) prépare les mêmes examens que les élèves des établissements qui dispensent un enseignement à plein temps (lycées professionnels ou technologiques, IUT...).
Le temps de formation au CFA est inclus dans le temps de travail.
Chaque apprenti(e) est suivi(e) en Entreprise par un(e) formateur(rice) du CFA.
La Formation au CFA est gratuite pour l'apprenti(e).

MÉTHODES ET OUTILS :

La recherche de l'employeur doit être entreprise le plus tôt possible par chaque candidat(e). La démarche de candidature spontanée auprès des employeurs reste vivement recommandée. Le Conseil Général du Morbihan met en place chaque année un dispositif d'aide par internet intitulé « bourse de l'apprentissage » pour favoriser la mise en relation offres d'employeurs et demandes des candidat(e)s. Le CFA vous communiquera toute information utile pour vous aider dans votre recherche d'employeur.

AIDES FINANCIÈRES :

Elles sont attribuées par le Conseil Régional de Bretagne, sous certaines conditions aux employeurs et aux apprenti(e)s voir guide pratique de l'apprentissage site internet : www.region-bretagne.fr
Le Conseil Général du Morbihan peut également attribuer une bourse aux apprentis sous certaines conditions de ressources.

ADRESSES UTILES :

www.nadoz.org
www.region-bretagne.fr
www.morbihan.fr/apprentissage
à partir de ce dernier site cliquez sur emploi puis sur la bourse des offres d'apprentissage et sur « offres d'apprentissage du Morbihan » vous aurez ainsi accès aux offres d'employeurs disponibles.

13 diplômes + 2 titres professionnels

en apprentissage ou/et en formation continue

SECTEURS	FORMATIONS	App ou Fc	DIPLÔMES Niveau V CAP	DIPLÔMES Niveau V MC	DIPLÔMES Niv. IV BP	DIPLÔMES Niv. IV BAC PRO	Titres professionnels Niv. IV CQP	Titres professionnels Niv. III Titre PRO
Alimentaire	Poissonnier/Écailler/Traiteur	App				●		
Automobile et camions	Maintenance véhicules particuliers	App	●					
	Maintenance véhicules industriels	App	●			●		
	Réparation de carrosserie	App	●					
	Maintance des systèmes embarqués automobile	App		●				
Commerce	Vente spécialisée option alimentaire	App	●					
	Vente spécialisée option produits d'équipement courants	App	●					
	Commerce	App				●		
	Gestionnaire d'unité commerciale	Fc						●
Chaudronnerie Industrielle	Réalisation en chaudronnerie industrielle	App	●					
Électrotechnique	Électrotechnique - Énergie - Équipements communicants	App				●		
Pharmacie	Préparateur en pharmacie	App			●			
	Conseiller(ère) en dermo-cosmétique pharmaceutique	Fc					●	
Restauration	Agent polyvalent de restauration	App	●					
Totaux par diplôme			7	1	1	4	1	1

CAP = Certificat d'Aptitude Professionnelle
Bac Pro = Baccalauréat Professionnel en 2 ou 3 ans
CQP = Certificat de Qualification Professionnelle
App ou Fc = Apprentissage ou Formation continue

Réforme du Bac Pro
Diplôme en 3 ans après une classe de 3e
Diplôme en 2 ans après un CAP

Toutes nos formations sont accessibles aux travailleurs handicapés